COMMISSION DES COUPES DU VAR

La Commission se réunit tous les Jeudis à 14h30
Tél. direct : 04.94.08.60.47

Réunion du Jeudi 13 Décembre 2018
P.V. n° 7

Président : M. Lucien GERARD
Secrétaire : M. Jean-Michel DREYFUS
Représentant du CD : M. Jean Paul RUIZ
Présent : M. William PONT

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier

DOSSIER TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

Coupe du Var U15 – Cadrage :
PIVOTTE SERINETTE / RACING FC TOULON du 16.12.18

RENCONTRES NON JOUEES

COUPE DU VAR U15 / U17 / U19

A jouer le 6 Janvier 2019
dernier délai

<u>COUPE DU VAR U15</u>

- USAM TOULON / LA VALETTE

COUPE DU VAR U17

- LES ARCS / SC TOULON
- HYERES FC / SC DRAGUIGNAN
- FC SEYNE / FREJUS ST RAPHAEL

COUPE DU VAR U19

- LA LONDE / SC TOULON
- ROCBARON / RACING FC TOULON
- RAMATUELLE / COGOLIN
- ST MAXIMIN / LA VALETTE

COUPE DU VAR SENIORS

A jouer le 6 Janvier 2019

- EC TOULON / FREJUS ST RAPHAEL

> Le vainqueur de ce match rencontrera SIX FOURS LE BRUSC au tour suivant le 27 Janvier 2019.

AMENDE FINANCIERE POUR MODIFICATION D'HORAIRE TARDIVE

Match Coupe du Var U17 – STE MAXIME / GIENS du 15.12.18 (54849.1)
Amende financière de 16 € à imputer à GIENS

Match Coupe du Var U17 – LA LONDE / ST CYR du 15.12.18 (54855.1)
Amende financière de 16 € à imputer à LA LONDE.

Prochaine réunion
Jeudi 20 Décembre 2018

Le Président : Lucien GERARD
Le Secrétaire : Jean-Michel DREYFUS
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ